



DÉPARTEMENT  
D'EURE-ET-LOIR

ARRONDISSEMENT  
DE CHARTRES

CANTON DE LUCÉ

Nombre de membres dont le  
Conseil Municipal doit être  
composé..... 19  
Nombre de Conseillers en  
exercices..... 19  
Nombre de conseillers qui  
assistent à la séance..... 18

**Quorum : 10 membres**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 10 avril à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'Amilly, légalement convoqué le 2 avril 2026, s'est réuni en mairie d'Amilly, sous la présidence de Monsieur SIROT-FOREAU Denis-Marc, Maire, La séance a été publique.

Étaient présents : M. SIROT-FOREAU Denis-Marc, Maire, Mesdames et Messieurs les Adjoints : CHAIGNEAU Sandrine, DELORME Thierry, HAMELIN Laëtitia, PICAULT David, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : VIGNOL Philippe, VOISIN Dominique, JOUSSE Jean-Paul, ARONDEAU Claude, ROUSSEAU Christophe, LECLERE Laurent, POLIION Emilie, BRANKA Aude, DA FONSECA Philippe, VAUTARD Jérémie, BOURDELAS Lucie, GÉRÉ Aurélie, PELLETIER Laureen, formant la majorité des membres en exercice.

Était absent : ∅

Était absente excusée : Mme MARTINS Carole, pouvoir donné à Mme HAMELIN Laëtitia

Secrétaire de Séance : sandrine CHAIGNEAU

### DELIBÉRATION N° 23-2026 Désignation du correspondant défense

Le Maire informe le Conseil municipal que, conformément aux instructions du Ministère des Armées, chaque commune est invitée à désigner un correspondant défense parmi les membres du Conseil municipal.

· Ce correspondant défense a pour mission :

- d'être l'interlocuteur privilégié des autorités militaires et des services de l'État,
- de relayer les informations relatives aux questions de défense,
- de participer à la sensibilisation des administrés, notamment des jeunes, aux enjeux de la défense nationale (recensement, Journée Défense et Citoyenneté, devoir de mémoire...).

Le Maire indique qu'il souhaite exercer personnellement cette mission et propose, en conséquence, que cette fonction lui soit confiée.

Le conseil municipal, en ayant délibéré, à **l'unanimité**

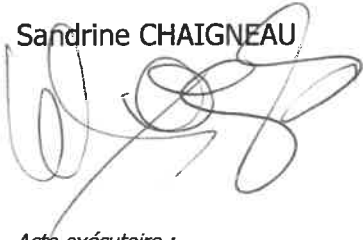
**DÉSIGNE** Monsieur Denis-Marc SIROT-FOREAU, comme correspondant défense

**AUTORISE** le Maire à transmettre cette désignation aux autorités compétentes.



La Secrétaire de séance,

Sandrine CHAIGNEAU



Le Maire



Denis-Marc SIROT-FOREAU

Acte exécutoire :

Transmis en préfecture le : 13 AVR. 2026

Publié sur le site internet [www.amilly28.fr](http://www.amilly28.fr) le 13 AVR. 2026

Notifié le :

*Le Maire d'Amilly certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, qui peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa date d'entrée en vigueur :*

- d'un recours gracieux à l'attention du Maire, par envoi à la mairie – 30 rue de la mairie – 2300 AMILLY
- d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans (par voie postale au 28 rue de la Bretonnerie- 45000 ORLEANS ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr))

